

**Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau wifi disponible dans certains sites municipaux de La commune de Saint-Avé.**

Ce réseau permet à un utilisateur authentifié de se connecter à partir d'un terminal équipé d'une carte réseau sans fils et de disposer d'une connexion internet depuis les zones couvertes par le réseau Wifi.

### **Conditions d'accès au réseau**

La connexion à ce réseau, libre et gratuit, s'effectue à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe remis à l'utilisateur par les agents d'accueil des sites municipaux disposant du réseau Wifi.

La création de cet accès, délivré pour une durée limitée, ne peut s'effectuer que sur présentation d'une pièce d'identité. Les informations d'identité et de domiciliation recueillies permettront de répondre aux éventuelles demandes des autorités publiques ou judiciaires.

Suite à la création de son compte, un document récapitulatif contenant toutes les informations collectées ainsi que les identifiants de connexion sera remis à l'utilisateur.

L'utilisateur devra activer la carte wifi de son ordinateur puis sélectionner le réseau "public\_saintave". Il s'assurera que sa carte est paramétrée pour **obtenir une adresse IP automatiquement**.

Lors de la première connexion à internet, l'utilisateur sera redirigé vers le portail de La commune et devra entrer les informations de connexion qui lui ont été remises.

### **Règles d'usage du réseau**

L'ensemble des éléments (nom d'utilisateur, mot de passe ...) permettant à l'utilisateur de s'identifier sur le réseau Wifi est strictement personnel et confidentiel.

Tout accès au réseau en utilisant les identifiants de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Lorsque l'utilisateur se connecte au réseau Wifi, il s'engage à ne pas utiliser les ressources mises à sa disposition pour :

- charger, stocker, publier, diffuser ou utiliser des documents, informations, images, vidéos, programmes, logiciels etc...
  - à caractère violent, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs, ou susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, ainsi qu'à la protection des mineurs,
  - de caractère diffamatoire et de manière générale illicite,
  - protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, sauf à posséder les autorisations nécessaires,
- harceler, menacer ou injurier et de manière générale violer les droits en vigueur,
- transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées.

Certaines des activités énoncées ci-dessus peuvent constituer des infractions de nature pénale.

L'utilisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal.

L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wifi.

En cas de non-respect des engagements et responsabilités évoquées ci-dessus, La commune de Saint-Avé procédera à la suspension immédiate du droit d'accès de l'utilisateur. [Les agents sont habilités à mettre fin à toute consultation qui s'avèrerait ne pas respecter la présente charte.](#)

Sur présentation d'une pièce d'identité, l'utilisateur pourra demander la consultation, la modification ou la suppression de son propre compte en s'adressant aux agents d'accueil des sites municipaux disposant du réseau wifi.

La commune de Saint-Avé s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wifi, à ne pas divulguer les informations de connexions (pages internet, date et heure de connexion et déconnexion) collectées lors de l'utilisation du réseau wifi par l'utilisateur et à respecter les correspondances privées reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

Les données de connexion sont conservées pendant une durée de 12 mois (loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 et du décret du 24 mars 2006 relative à la lutte contre le terrorisme).

La commune de Saint-Avé ne saurait être tenue pour responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. Toutefois, un système de filtrage évolutif des sites internet a été mis en place pour prémunir les utilisateurs d'éventuels accès sur les sites classés comme illégaux, répréhensibles ou représentant une menace technologique.

### **Cas des mineurs**

Les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les jeunes de 10 à 17 ans doivent être en possession d'une autorisation parentale signée accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de l'adulte responsable.

### **Recommandations**

L'utilisateur est responsable de la sécurité informatique de son matériel. C'est à lui de prévoir les protections nécessaires contre les virus, intrusions et autres programmes espions.

La commune de Saint-Avé ne peut en aucun cas être considérée comme responsable des dégradations éventuelles sur le matériel personnel des utilisateurs, et n'est pas habilitée à intervenir sur ceux-ci.

L'impression de documents à partir d'un ordinateur personnel ne pourra être réalisée sur le matériel de la commune pour des raisons techniques.